

Régulation et problèmes contemporains

Gérard Boismenu et Lizette Jalbert

Numéro 17, automne 1991

Régulation et problèmes contemporains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002143ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002143ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Boismenu, G. & Jalbert, L. (1991). Régulation et problèmes contemporains. *Cahiers de recherche sociologique*, (17), 11–16. <https://doi.org/10.7202/1002143ar>

Présentation

Régulation et problèmes contemporains

Gérard BOISMENU
et Lizette JALBERT

La théorie de la régulation s'est fait connaître dans la deuxième moitié des années 1970 par la publication de certains travaux-phares. Pensons à *Régulation et crises du capitalisme* de Michel Aglietta (1976), à *Accumulation, inflation, crises* de Robert Boyer et Jacques Mistral (1978) et *Crise et inflation, pourquoi?* d'Alain Lipietz (1979). Par la suite, elle s'est diffusée et s'est diversifiée. Une dizaine d'années plus tard, Bob Jessop identifiait sept "écoles" de la régulation. Mais il reste que ce que l'on appelle l'"école parisienne" de la régulation constitue un foyer stratégique qui inspire son développement.

Dans ce numéro, nous cherchons à rendre compte de la contribution de la théorie de la régulation à l'analyse des mutations contemporaines, mais ce faisant nous insistons à la fois sur l'apport de chercheurs associés à l'école parisienne et sur la diversification des approches disciplinaires mises en oeuvre dans les travaux actuels. Cette diversification, qui découle des présupposés internes à la théorie, n'est pas non plus sans liens avec la diffusion internationale de la théorie.

En posant ce regard, nous sommes tentés de dresser un bilan, d'apprécier les résultats obtenus et de faire le point sur les potentialités de cette théorie. Cet exercice est capital; il doit se faire non de façon passéiste, mais plutôt tourné vers les potentialités, projeté sur le futur. Un bilan soit, mais un bilan qui mise sur l'avenir et qui est loin de signifier la pause au cours de laquelle on s'alanguit, fier du travail accompli. D'ailleurs, le futur d'hier qui est le présent d'aujourd'hui n'a de cesse de défier nos outils analytiques et nos schémas explicatifs. La théorie de la régulation n'y échappe pas. L'impact qu'elle peut avoir est largement fonction de sa capacité à fournir une analyse convaincante des transformations actuelles plutôt que de ses mérites antérieurs.

L'ironie des choses fait que cette théorie, qui veut expliquer comment, sur la base des luttes et des contradictions multiformes de la société, celle-ci en vient à mettre en place — à travers des formes de régularités partielles — un mode de régulation qui rend possible pour un temps l'existence d'un modèle de développement, ait été élaborée au moment où un tel modèle se lézardait et entrait

en crise. Or, la théorie doit en même temps montrer sa pertinence à la fois en expliquant la dynamique régulatoire jusqu'à l'entrée en crise et en analysant les phénomènes qui, avec l'entrée en crise, déconstruisent le modèle existant et qui préfigurent, de façon incertaine et contradictoire, d'un nouveau modèle. Aussitôt en émergence, la théorie de la régulation se confrontait au télescope du passé, du présent et du futur.

De plus, malgré une économie mondiale et une internationalisation du cycle de la production qui s'imposaient sans conteste, l'appréhension des modes de régulation mis en place jusqu'aux années 1970, pouvait considérer l'espace et l'État national comme lieux d'ancrage privilégiés. Mais n'assiste-t-on pas à une redéfinition du cadre national avec l'accentuation de l'interdépendance des économies et de la constitution de grands blocs continentaux dans une économie globalisée? D'où la nécessité de respatialiser les diverses composantes d'un mode de régulation et de conceptualiser la recomposition de l'articulation économie internationale-économie nationale.

Comme élément préalable à l'examen de la portée et des potentialités de la théorie de la régulation, il faut constater, à la suite de Robert Boyer au cours d'une conférence à Montréal en mars 1991, que la connaissance des travaux de la régulation reste fragmentaire et parcellaire. Les travaux mettant à l'épreuve les instruments théoriques dans l'analyse de diverses sociétés restent trop souvent en marge du patrimoine commun. Certes, il y a là un problème de diffusion, mais aussi certainement un effet pervers de l'influence de travaux-phares, la plupart du temps des livres, qui occupent l'essentiel de l'espace au détriment d'études plus sectorielles, souvent plus actuelles, ou portant sur des expériences historiques diverses. L'ignorance d'une large partie du travail accompli constitue une hypothèque qui est loin d'être levée.

On ne peut qu'être d'accord avec Boyer lorsqu'il souligne que l'on n'a pas tiré profit de toutes les études qui ont été inspirées de la problématique de départ. L'enjeu ne réside pas ici dans la recherche d'une érudition ou dans le constat de l'intérêt porté à la problématique, mais bien dans la capacité, à travers la prise en compte de trajectoires nationales différenciées, de développer la conceptualisation afin qu'elle soit apte à appréhender cette diversité — diversité d'autant plus manifeste que l'on quitte l'horizon rassurant des pays industriels avancés —, et de revenir sur les concepts de base à la lumière des résultats dont ils ont été porteurs et des changements institutionnels rapides que nous observons ces derniers temps.

Les chercheurs ont encore trop peu capitalisé sur l'héritage commun, mais ce constat ne doit pas amener à sous-estimer un autre "chantier". Les changements massifs qui s'imposent depuis une décennie mettent en cause les arrangements institutionnels qui avaient été façonnés à la faveur d'une dynamique sociale, plus ou moins conflictuelle selon les cas. Déjà là, ces arrangements portaient, dans leur diversité, l'empreinte des conditions socio-politiques qui ont provoqué ou accompagné leur mise en place.

Leur contestation, l'attaque dont font l'objet ces arrangements et l'apparition en pointillé de nouvelles formes de régularité composent une période d'une grande richesse dont on doit tirer le maximum d'enseignements. Si la genèse des arrangements institutionnels mis en place au cours de l'après-guerre peut être retracée avec la quiétude de celui qui connaît la suite, la période actuelle pose la question des innovations institutionnelles, d'abord avec toute l'incertitude concernant l'issue de telles périodes, mais aussi en dramatisant la saisie des processus à l'oeuvre. Loin d'être le fruit d'une séduction passagère, l'intérêt porté à l'analyse des conditions des innovations institutionnelles présidant à la mise en place d'un modèle de développement est inscrit au coeur même de la théorie la régulation.

Le thème des innovations institutionnelles renvoie à la question: comment ont émergé et émergent les formes de régulation? Il n'y a pas de réponse simple à cette question, ne serait-ce que pour deux raisons. D'abord, elle nous impose d'écrire l'histoire avec l'incertitude des acteurs plutôt que de se cambrer dans nos assurances rétrospectives ou encore téléologiques. Ensuite, la réponse ne saurait être satisfaisante que dans la mesure où elle procède de la considération de la multiplicité des dimensions qui participent à de tels épisodes.

Paradoxalement les périodes caractérisées par un modèle stabilisé de développement sont perçues bien souvent par l'observateur à partir de leur trame économique (de laquelle on déduit des adéquations ou un équilibre) alors que les grandes périodes de transition vers un nouveau modèle mettent à l'avant-scène une série de facteurs sociaux et politiques qui, auparavant, avaient perdu de leur relief. Qui peut sous-estimer les contraintes sociales, la tradition politique, les référents culturels qui conditionnent d'une façon majeure les bouleversements de l'organisation du travail ou les velléités d'emprunt de "formes organisationnelles exotiques"? De même, qui peut ignorer l'importance du champ idéologique, l'univers des représentations dans des périodes de changements institutionnels accélérés comme celles que connaissent les pays d'Europe de l'Est? Or, si le social, le politique et l'idéologique ressortent du chaos, ils n'en sont pas moins indispensables à l'intelligibilité des modes de régulation établis.

La prise en compte de cette interpénétration des diverses dimensions des pratiques sociales est aussi revendiquée par la théorie de la régulation. Le thème des innovations institutionnelles interpelle des démarches disciplinaires distinctes et leur pose le défi de proposer une compréhension des grands éléments de disjonction. Certaines s'y prêtent sans doute davantage que d'autres; sur un terrain moins propice, les conversions risquent d'apparaître plus radicales. En économie, par exemple, la démarche suggère la nécessité de revenir à la tradition d'une économie socio-historique et institutionnelle tout en ne négligeant pas les outils de modélisation qui sont toujours disponibles.

Que l'on ne s'y trompe pas, la théorie de la régulation reste un courant minoritaire dans toutes les disciplines. Sa provocation n'en est pas moins

significative. En tous les cas, elle n'aura pas été vaine. Sa diffusion dans les centres universitaires est à la fois impressionnante et très inégale d'une discipline à l'autre. Sans prendre pour acquis que les choses sont destinées à durer, tout se passe comme si dans les divers pays certaines disciplines s'étaient faites plus accueillantes ici, d'autres là. Ce sera tantôt les sociologues, les politicologues, les géographes, les historiens ou les économistes qui se seront fait les plus perméables à cette théorie. Au Québec, par exemple, ce sont davantage les sociologues et les politicologues qui se sont inspirés de cette théorie. Ce numéro en est une illustration.

Cet état de fait, nous amène à évoquer à la fois la nécessité et la difficulté de vivre la puridisciplinarité, et *a fortiori* l'interdisciplinarité. Autant l'analyse comparée est-elle partie prenante au développement de la théorie, afin de penser les grands modèles de développement et les modes de régulation en référence aux trajectoires nationales, autant la volonté d'appréhender ces mêmes réalités à travers leur caractère multidimensionnel invite à la mise à contribution d'une pluralité de démarches disciplinaires. Cela dit, au-delà de la pétition de principe, du clin d'oeil à la mode ou de la recherche d'érudition, cette question de la multidisciplinarité sème des embûches dont il faut prendre garde.

Mentionnons au passage le problème de l'unité du corpus théorique. La notion de régulation risque de devenir un mot de passe qui dédouane des auteurs allant dans toutes les directions. Le caractère composite de ses sources théoriques, sa réception multidisciplinaire, l'analyse comparative qu'elle suscite peuvent constituer des forces pour la théorie de la régulation, tout comme cela peut amplifier le mouvement centrifuge sur un corpus en formation. L'emprunt multiple constitue à la fois une richesse et un risque d'éparpillement.

Cette difficulté est d'autant plus présente que la multidisciplinarité est vécue sous la forme de la juxtaposition de contributions, pensées et proposées dans leur isolement respectif. L'objet de la multidisciplinarité, et plus encore de l'interdisciplinarité, c'est la confrontation des approches dans la conception des problèmes et la conceptualisation dans une programmation de recherche conséquente, et non la confrontation de résultats de recherche qui sont l'aboutissement d'un travail reclus dans les frontières étranches d'une discipline.

Avec les meilleures dispositions intellectuelles, la seule confrontation des résultats peut être riche d'enseignements sur la distance séparant les diverses démarches et sur leur intérêt réciproque. C'est particulièrement sous cette forme que la multidisciplinarité a contribué aux discussions sur la théorie de la régulation. Doit-on se satisfaire de cette pratique? Elle a sans doute ses mérites. Mais peut-on ignorer que la démarche serait plus féconde si elle débouchait sur une programmation de recherche qui tablerait sur l'apport des diverses démarches dans la définition même des objets et des procédures de recherche? La question n'appartient évidemment pas en propre à la théorie de la régulation, mais elle représente un formidable défi à relever dans son processus de développement.

Dans le numéro que nous avons préparé, nous avons posé trois regards distincts sur les objets et les enjeux de la théorie.

D'abord, nous considérons l'un des terrains de prédilection des premiers travaux, à savoir le rapport salarial aussi bien dans ses dimensions organisation du travail, bouleversement des techniques de production, rapport à la consommation, encadrement juridico-étatique que dans sa dimension intervention publique à l'égard de l'emploi. Bien que Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque rappellent les principales notions et contributions sur le rapport salarial, le propos est moins celui du bilan que celui du mode d'appréhension de mutations actuelles. C'est ainsi que ces derniers auteurs se penchent d'une manière critique, notamment, sur le statut des rapports de consommation et des usagers des services (et non seulement des producteurs). Pour sa part, Robert Boyer cherche à montrer que l'analyse des mutations techniques et industrielles doit être située dans les tendances économiques de longue période et propose les notions de paradigme et de trajectoire socio-techniques. Enfin, Pascal Petit s'intéresse aux contraintes qui pèsent sur les politiques de plein emploi depuis la dernière décennie et montre que, dans les régulations politiques, il y a place pour une revitalisation des compromis en faveur de l'emploi, mais que cette voie est loin d'être assurée.

Tous ces auteurs insistent sur le caractère multidimensionnel des phénomènes appréhendés et sur la nécessité de développer une démarche conséquente. Notre deuxième coup d'œil vise précisément à mettre en rapport le "continent" économique et le "continent" politique. Cette mise en rapport est posée à la fois comme élément problématique qui met sous tension la théorie et comme défi analytique appelant l'élaboration d'un corpus théorique plus soucieux d'en rendre compte. Dans cet ordre d'idées, Alain Noël conteste la coupure qui est faite entre période stabilisée, qui met en évidence surtout les rapports économiques, et période de crise, qui elle insiste surtout sur son relief politique. Cette coupure lui apparaît néfaste aussi bien aux plans de l'épistémologie, de la méthode que du programme de recherche. Pour Bruno Théret, la théorie de la régulation doit s'enrichir en prenant en compte les interdépendances entre la logique du politique et la logique marchande du capital. Une reformulation est nécessaire et s'exprime par une nouvelle topologie du social qui souligne également les deux logiques. Dans la même veine, mais en déplaçant quelque peu l'objet de la discussion, Robert Delorme s'engage dans un travail de théorisation opératoire qui permette de définir un principe unifié de la présence de l'État sous l'angle économique. Comme première contribution à ce projet, l'approche dite de l'État relationnel intégré complexe est présentée, de même qu'est proposée la notion de mode de présence publique en économie.

Enfin, les dimensions sociales et politiques sont vues moins en termes de combinatoires de structures ou de facteurs, mais d'abord comme pratiques, dynamiques, identités et représentations sociales et politiques. En ce sens, Jane Jenson insiste sur le fait que les formes de régularités, comprises par les notions de mode de régulation et de paradigme sociétal, dépendent des stratégies des acteurs et

sont tributaires de leurs systèmes de représentations et de leurs identités collectives. Au plan analytique, on accorde ici une grande importance à la diversité des organisations politiques et des identités collectives. Dans une perspective comparable, Gérard Boismenu et Lizette Jalbert s'éloignent du rapport souvent trop étroit entre régulation et rapport salarial et retiennent des phénomènes tels que l'interpénétration des instances de pratiques (État-économie-société) et de leurs logiques, la montée de l'informel dans les modes organisationnels, ou l'importance du culturel et des régulations sociales (au sens de non-économiques et non-étatiques) afin qu'ils participent pleinement à l'analyse des configurations institutionnelles. Ces phénomènes mettent en évidence la pratique des acteurs individuels ou collectifs, ce qui permet de poser la question des innovations institutionnelles et de traiter des rapports entre les histoires socio-politiques et les configurations institutionnelles.

Gérard BOISMENU
Département de science politique
Université de Montréal

Lizette JALBERT
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal